

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 1128 /S.V.

Objet:  
Fourniture de lait.-

Astrida, le 23 mai

ASTRIDA



44

Monsieur,

Suite à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune interdiction n'a été formulée pour cesser les apports du lait vous destiné.

A toutes fins utiles j'écrirai au sous-chef de Musange.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSEN W.,

Monsieur CARDINAEL P.  
à

MUKURA.-